

Cas de saisine pour avis en conseil de discipline

Objet	Du 1 ^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020	A compter du 1 ^{er} janvier 2021
Stagiaires		
<p>Licenciement en cas de faute disciplinaire du stagiaire</p> <p><i>article 37-1-I-1° du décret n° 89-229 du 17 avril 1989</i> <i>article 46 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984</i></p>	OUI	OUI
Titulaires		
<p>Sanction du 2^{ème} groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> • radiation du tableau d'avancement ; • abaissement à l'échelon immédiatement inférieur ; • exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 4 à 15 jours <p>Sanction du 3^{ème} groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> • rétrogradation au grade immédiatement inférieur et à un échelon correspondant à un indice égal ou immédiatement inférieur ; • exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 16 jours à 2 ans <p>Sanction du 4^{ème} groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> • rétrogradation au grade immédiatement inférieur et à un échelon correspondant à un indice égal ou immédiatement inférieur ; • exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 16 jours à 2 ans <p><i>article 37-1-II du décret n° 89-229 du 17 avril 1989</i> <i>article 89 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984</i></p>	OUI	OUI
<p>Licenciement pour insuffisance professionnelle</p> <p><i>article 37-1-I-2° du décret n° 89-229 du 17 avril 1989</i> <i>article 93 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984</i></p>	OUI	OUI